

LES RENCONTRES NATIONALES DE L'INGENIERIE DE FORMATION

AgroSup Dijon, les 25 et 26 novembre 2015

Propos introductif

Joëlle Guyot, adjointe du sous-directeur des politiques de formation et d'éducation (DGER)

Bonjour à tous,

En tout premier lieu je souhaite vous dire que c'est un grand plaisir pour moi que d'être parmi vous aujourd'hui et d'introduire ces « Rencontres Nationales de l'ingénierie de formation » consacrées la préparation à l'installation en agriculture. C'est un sujet majeur pour la DGER et tout particulièrement pour la sous-direction des politiques de formation et d'éducation dont je suis adjointe, qui suit et pilote ce dossier, sujet majeur car il constitue un des fondements de l'enseignement agricole. Et c'est aussi tout autant un sujet majeur pour les CFPPA qui se sont toujours impliqués dans l'installation en agriculture et sont des acteurs clé dans l'étape que constitue la préparation à l'installation.

Je vous remercie donc de vous être aujourd'hui mobilisés pour participer à ces rencontres et remercie l'institut Eduter de les avoir organisées.

Au sein de la sous-direction des politiques de formation et d'éducation, c'est le Bureau des partenariats professionnels qui a la responsabilité du dossier de l'installation et qui participera à l'ensemble des travaux du séminaire. Yveline Guégan, chef de bureau, viendra nous rejoindre demain, Philippe Joly, son adjoint et Marine Wald, chargée du dossier de la préparation à l'installation seront présents durant les deux jours.

Je salue également la présence de l'Inspection de l'Enseignement agricole, en la personne de Jean-Pierre Barutaut, responsable du pôle formation professionnelle continue et apprentissage.

Ces journées sont des temps forts, qui permettent d'innover collectivement et qui favorisent l'échange d'idées et de pratiques, la mise en réseau des acteurs, le développement de compétences. Ce sont aussi pour nous, administration centrale, l'occasion d'écouter, d'entendre, de comprendre les mouvements, les évolutions en jeu sur le terrain, vos témoignages, toute matière permettant d'enrichir notre vision et d'être à même de formuler des propositions proches des préoccupations.

Nous souhaitons que ces deux journées soient consacrées non seulement à l'ingénierie de formation autour de cette thématique qui vise le développement de processus et de capacités pédagogiques, mais aussi à l'ingénierie de développement qui dynamise et renforce la place et le rôle des CFPPA dans l'espace territorial. C'est important pour nous d'aborder ces deux aspects.

La thématique de la préparation à l'installation a été proposée par la DGER, dans le cadre du SNA, suite aux travaux menés lors des assises de l'installation qui se sont déroulées entre novembre 2012 et juillet 2013. Ces travaux ont conduit à la rénovation de la politique de l'installation et de la transmission en agriculture, traduite dans la loi d'avenir d'octobre 2014.

Le dispositif de préparation à l'installation résulte d'une volonté politique de mieux préparer les jeunes et les moins jeunes au métier d'agriculteur, métier multi-facettes, avec de nombreuses fonctions et responsabilités, métier complexe et d'autant plus qu'il évolue dans un contexte ou plutôt des contextes eux aussi sujets à de fortes variations et transformations.

Tout d'abord, le contexte européen, celui de l'Union européenne, dans lequel la politique nationale de l'installation s'inscrit pleinement. L'Europe finance la politique agricole commune et cofinance à travers le FEADER la politique de l'installation. Elle fixe ainsi le cadre de la politique de l'installation. Elle a donc un fort impact sur l'action des agriculteurs. De plus c'est un espace économique d'échanges où les agriculteurs interagissent entre eux ; acteur donc incontournable, qu'il faut prendre en compte.

Ensuite, la mondialisation occupe une place de plus en plus prégnante dans les échanges. A titre d'illustration, on peut citer les négociations entre l'Europe et les États-Unis, en cours depuis deux ans, et connues sous l'appellation de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. S'adapter à cette mondialisation apparaît nécessaire et requiert la mise en œuvre de stratégies de filière, avec :

- un renforcement de la cohésion au sein des filières, sujet d'actualité du ministère : coopération entre les acteurs économiques, dialogue interprofessionnel, démarches de contractualisation ;
- des initiatives de diversification qui nécessitent de renforcer la place de la recherche et du développement en agriculture.

Par ailleurs, au niveau national, aujourd'hui, l'agriculture doit répondre à de nombreux enjeux simultanément et qu'il n'est plus question seulement de production agricole stricto sensu :

- enjeu environnemental : diminution des intrants et des produits phyto, maîtrise de l'énergie, énergies renouvelables, maintien de la qualité de l'eau, conservation des sols ;
- enjeu social : maintenir un tissu rural et donc du lien social, travail collectif..
- enjeu économique : pour elle-même car il faut trouver le modèle économique intégrant l'enjeu environnemental, mais l'agriculture est aussi sollicitée pour participer à la création d'emplois directs ou indirects, au développement local, prospective.

C'est l'ambition du projet agroécologique du ministre de l'Agriculture et de la loi d'avenir de 2014, qui imprime un nouveau tournant pour les agriculteurs, celui de la double ou triple performance.

Enfin, des changements s'opèrent à l'échelon régional, avec :

- une place prépondérante des Conseils régionaux, devenus autorités de gestion du FEADER et jouant un rôle majeur dans la politique publique en faveur de l'installation ;
- la publication de la loi Notre du 7 août 2015 : mise en place d'une nouvelle configuration des régions et d'une nouvelle organisation territoriale.

Les changements à l'échelon régional ce sont aussi les évolutions introduites par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle qui vise à mettre en lien l'emploi et la formation, avec la création d'une instance régionale traitant ces deux sujets conjointement : le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP).

Cette réforme de 2014 de la formation professionnelle continue a fait par ailleurs de la Région le chef de file en matière d'orientation professionnelle en attribuant à la Région un rôle de coordination des dispositifs dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO).

Enfin deux nouveaux dispositifs forcément liés sont apparus dans ce paysage : le Conseil en évolution professionnelle (CEP), qui a pour objectif de favoriser l'évolution professionnelle et la sécurisation du parcours professionnel des actifs et le compte personnel de formation (CPF). Celui-ci remplace le droit individuel à la formation (DIF). Il est activé pour les jeunes sortant du système éducatif, pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

Je rappelle ces quelques points car la préparation à l'installation s'inscrit pleinement dans ce contexte de la formation professionnelle continue (gouvernance et outils).

Dans ces environnements, les CFPPA sont encouragés à mettre en œuvre des projets agro-écologiques, qui s'inscrivent dans une dynamique de plus-value lisible dans les domaines économique, environnemental et social et qui relèvent tant de la mission de formation que de celle de l'animation et du développement des territoires.

Ce panorama ne saurait être complet sans aborder les attentes de la société civile qui s'invite dans le débat et fait entendre sa voix de plus en plus auprès des pouvoirs publics. Elles seront au cœur de vos travaux.

Ces attentes sociétales concernent le maintien de la qualité du cadre de vie et du paysage, la mise en relation des zones urbaine et rurale, et avant tout, la recherche de produits de proximité et de qualité.

Elles se déclinent notamment par le développement et la mise en place de nouveaux modes de commercialisation que sont les circuits courts (vente directe sur les marchés forains, vente directe sur

l'exploitation ou en bord de route, cueillette à la ferme, contractualisation des agriculteurs avec des cantines, des restaurateurs, voire des supermarchés, réseaux de boutiques ou magasins fermiers, vente de paniers (ex : AMAP)) ou bien des projets agri-urbains qui associent l'agriculture avec la ville ou agri-ruraux qui associent l'agriculture avec le milieu rural grâce à des modes de production innovants ou le développement de diverses prestations.

Enfin, ces attentes s'expriment aussi à travers l'instauration de labels et de cahiers des charges permettent de garantir la qualité et la traçabilité des produits.

Ce qui va nous préoccuper durant ces deux jours est de travailler sur la question du « comment » les CFPPA s'emparent de ces évolutions, de ces nouveaux contextes pour apporter une réponse originale, appropriée aux besoins d'accompagnement de futurs agriculteurs jeunes et moins jeunes qui ont des projets, innovants qu'ils soient alternatifs, agriruraux ou agriurbains, ou qu'ils soient conventionnels mais souhaitent prendre en compte ces nouvelles données et en intégrant également dans la réflexion le fait que de plus en plus de candidats à l'installation semblent priser l'installation sous forme sociétaire.

Donc beaucoup de choses qui se croisent, des environnements multiples, à tous les niveaux, des acteurs qui se multiplient, une complexité plus importante mais source aussi peut-être d'opportunités nouvelles à saisir.

Il me reste à vous souhaiter donc une réflexion riche et des échanges très fructueux. Très bon séminaire à tous.